

# Conseil Général de Tramelan

## 13 mai 2024

### Plan Directeur de Développement Durable (*PDDD*) *des Lovières*

En lien avec 'Pôle de Développement Economique  
(*PDE*) des Lovières'

# Séance du 6 juin 2023 à Tramelan consacrée à la problématique de l'extension du PDE des Lovières

## En synthèse :

### Problématiques

- Disponibilité des terrains
- Accessibilité TP
- Trafic et capacités des infrastructures
- Plafond législatif de stationnements

Municipalité / TEI / privés

Municipalité + Région

Municipalité + Région

Entreprises + Municipalité + Région

### Défis

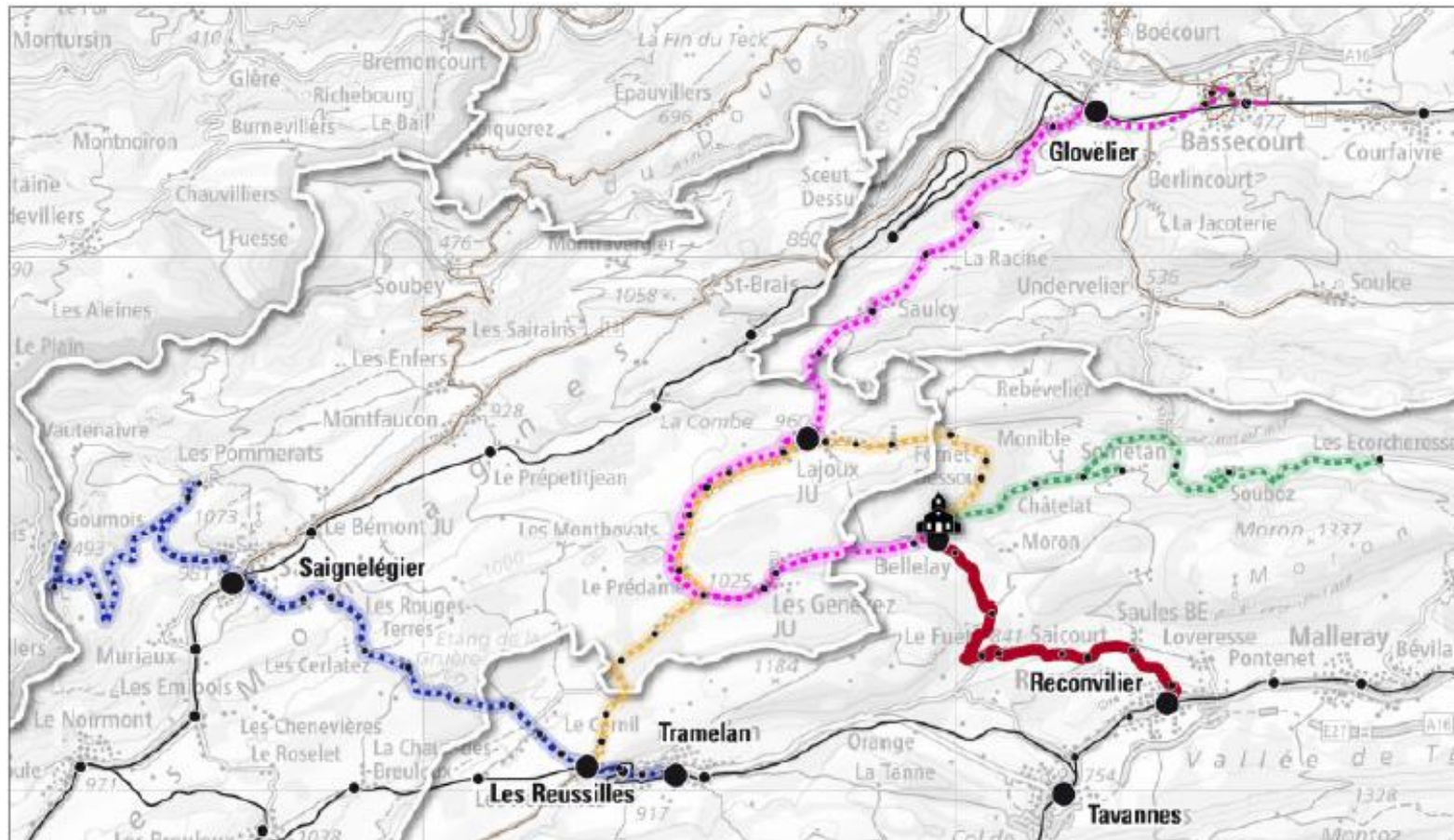
- Zone Industrielle et Zone d'Activités (ZIZA)

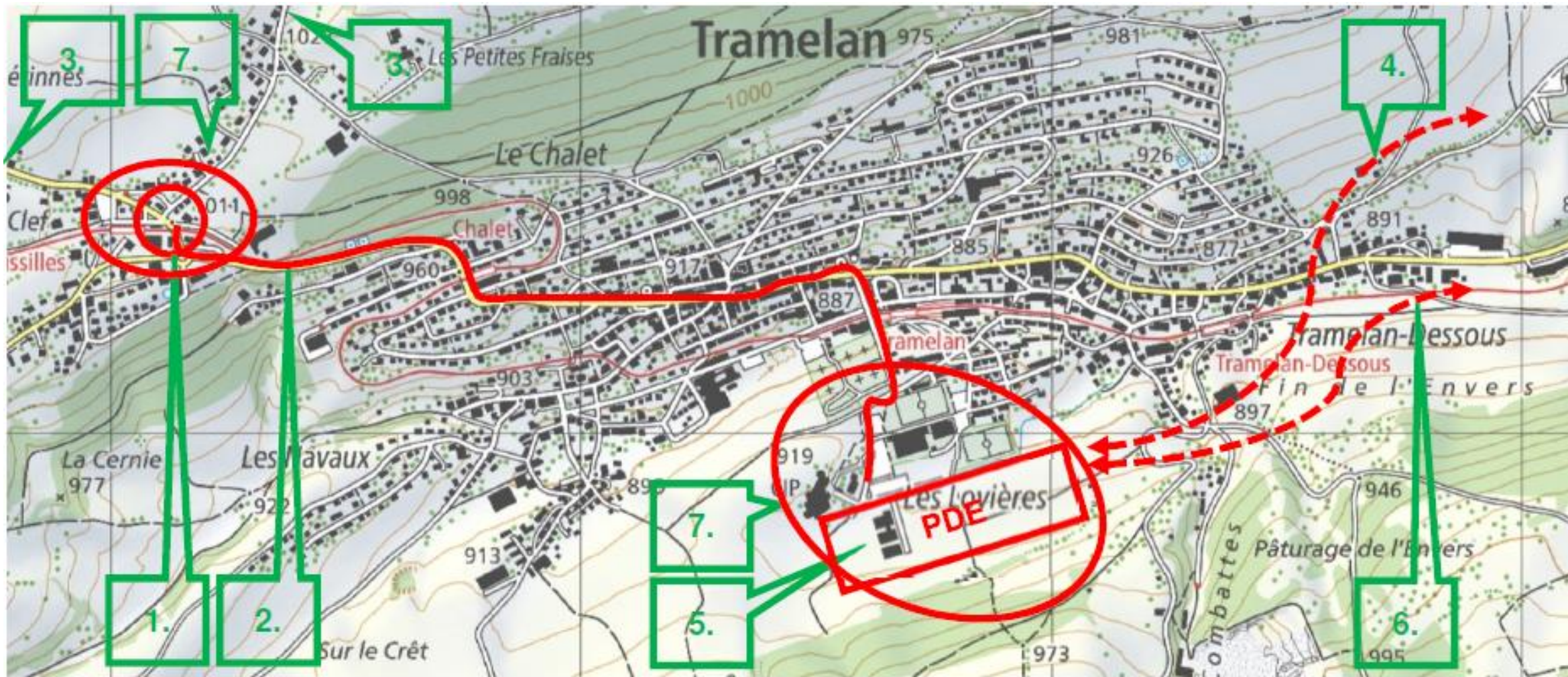
économiquement durable et rentable  
climatiquement positive  
socialement acceptable

**Cadre régional : => CRTU 2025 (système régional de gestion des zones d'activités)**

## **Etude CRT1 Bellelay**

(=> Seconde étude prévue sur Tramelan; budget 2025)





## Premières pistes suggérées par Jb.B

### 1. Un grand parking souterrain aux Reussilles

- Cumul des usages => économie de terrains affecté aux Activités, économie des coûts de constructions pour les entreprises, économie de fonctionnement, ...

### 2. Navettes électriques Les Reussilles - Les Lovières

### 3. ■ Amélioration substantielle des relations TP direction Nord (*cf. CRT 1 supra*)

### 4. ■ Extension possible du système côté Sud => piscine

### 5. Développement du PDE

- Stratégie foncière / faisabilité du potentiel constructible / pistes de mise œuvre

### 6. ■ Utopie ou pragmatisme à long terme de la réalisation d'un second accès au PDE, par l'Est, concomitamment au développement d'un nouveau quartier ?

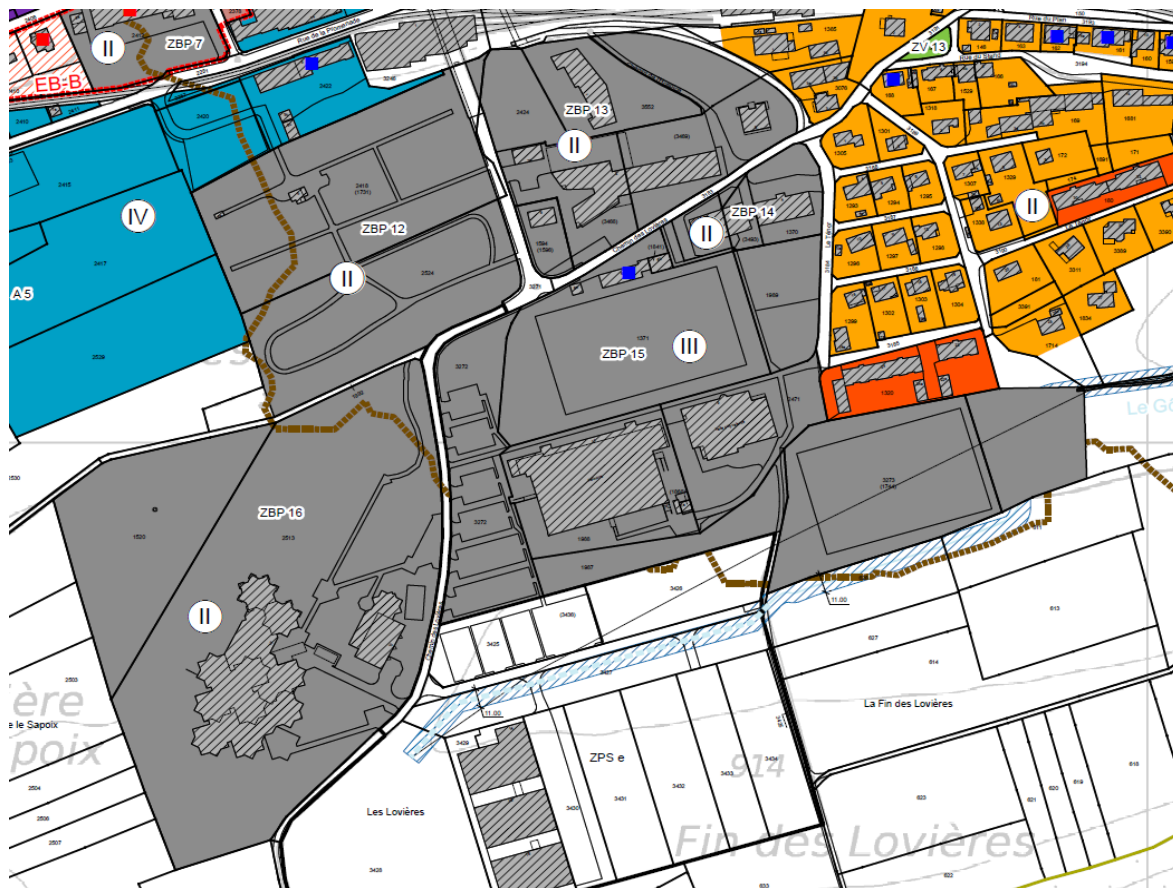
### 7. Gouvernance (*avec CIP, Marelle, patinoire, ..., ceff ? home des Lovières ?*) et Economie circulaire

- EnR, Gestion des réseaux (*eaux potable, claires, usées*)
- Mutualisation de services, de locaux, de véhicules, centrale d'achats, ... secrétariat, standard téléphonique, gardiennage, conciergerie, cafétéria - restauration, ...
- Plan Déplacements / Mobilités Entreprises (*PDME*)

**Au terme de cette séance, l'élaboration d'un plan directeur de développement durable a paru la meilleure voie pour poursuivre.**

# Pourquoi un plan directeur de développement durable ?

- Aménagement du territoire : traiter l'ensemble des zones / activités actuelles et futures du Plateau des Lovières
- Développement durable : les trois composantes - Environnement / Société / Economie



## Les sujets-clés

- Utilisation mesurée du sol
- Mobilité durable
- Environnement/biodiversité/climat
- Economie circulaire (productions durables)
- **Gouvernance** pour espaces et services partagés

## Plan directeur de développement durable des Lovières

### Procédures

#### 1. L'entretien initial (*art. 59 a LC*) avec l'OACOT a eu lieu le **24 avril** :

=> Un plan directeur est nécessaire pour prendre en compte un maximum d'interactions;

=> Les thèmes et problèmes importants ont été identifiés;

=> S'agissant du PDE et de sa faisabilité ce plan directeur ne doit viser que la moitié de l'extension programmée;

=> L'OACOT attend maintenant de la part de Tramelan le programme de travail pour la réalisation de ce plan directeur (organisation du projet, cahiers des charges des mandataires, coûts, procédures et calendrier);

=> Subventionnement possible (maximum de 50% des coûts reconnus).

## Plan directeur de développement durable des Lovières

Les étapes suivantes seront à mener :

- Demande préalable (*art. 109 a OC*)
- **Information et Participation de la Population (*IPP, art. 58 LC*)**
- Examen Préalable (*Exp, art. 59 LC*)
- Adoption par le Conseil Municipal de Tramelan (*art. 66 al.1 LC*)
- Approbation par l'OACOT (*art. 61 LC*)

Ce faisant, les Autorités régionales et cantonales seront impliquées dans le caractère obligatoire de la planification, mais aussi dans sa réalisation et son financement.